

Image not found or type unknown



## Régularisation par la loi des 10 ans

Par **poul**, le **15/03/2010** à **23:23**

Bonjour,rrnrje vis en france depuis 10 ans et 2 mois. j'ai eu un premier séjour pour raison medical dont le renouvellement a été refusé depuis 2005. néanmoins je continue à travailler en cdi ds l'hôtellerie. rnquelle démarche puis je faire pour être régularisé par la loi des 10 ans ?